

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

ARRETE AUTORISANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT D'UN
TAXI EXPLOITE PAR MONTAUBAN TAXI SERVICES (autorisation N°3)
LOCATION-GERANCE
N°2018_ARR_0530

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995, la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 et le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014,

VU le code des transports,

VU l'arrêté du 12 avril 2016 portant cession à la SARL MONTAUBAN TAXI SERVICES de l'autorisation de stationnement de taxi n°3,

VU l'arrêté du 13 mars 2018 portant sur le changement de véhicule par la SARL Montauban Taxi Services,

VU les pièces déposées au dossier notamment le contrat de location-gérance en date du 28 juin 2018,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Clément MOLES, Artisan Taxi, domicilié 1749, chemin Matras apt 3 bât A Clos de la Cheneraie, 82000 MONTAUBAN, exploitant en qualité de locataire-gérant l'autorisation de stationnement n°3 de Castelsarrasin dont le loueur de fonds est la société MONTAUBAN TAXI SERVICES, est autorisé à circuler et à stationner sur l'ensemble des voies publiques de la commune, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur relative à l'exploitation de taxi, à compter du 1^{er} juillet 2018.

ARTICLE 2 : Pour rappel, Monsieur Clément MOLES est locataire-gérant de l'autorisation n°3 pour le véhicule désigné ci-après :

MARQUE : HYUNDAI

Immatriculation : ES-006-ML

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Monsieur Clément MOLES et transmise à :

- La SARL MONTAUBAN TAXI SERVICES ;
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique.



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenu de l'envoi en
Sous-Préfecture le 5/7/2018...et de
la notification le 06/07/2018...
POUR LE MAIRE

Fait à Castelsarrasin, le 29 juin 2018.

LE MAIRE,
Philippe BESIERS.